

INVESTISSEMENT ET PROMOTION IMMOBILIERE II

Société par actions simplifiée à capital variable
Siège social : 24, rue des Capucines – 75002 Paris
821 429 610 RCS Paris

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 16 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le seize avril,
A dix heures,

Les associés de la société INVESTISSEMENT ET PROMOTION IMMOBILIERE II, une société par actions simplifiée à capital variable, dont le siège social est situé au 24, rue des Capucines, 75002 Paris, immatriculée sous le numéro 821 429 610 RCS Paris (la « **Société** »), se sont réunis en assemblée générale extraordinaire (l'« **Assemblée Générale** »).

L'Assemblée Générale est présidée par Monsieur Jimmy CASTILLO, en sa qualité de président de la société KEYS REIM (818 520 611 RCS Paris), elle-même représentante légale des associés de la Société, en sa qualité de société de gestion (le « **Président** »), conformément à la loi et aux statuts de la Société.

Le représentant de la société VDL AUDIT (anciennement dénommée GROUPE AEE), commissaire aux comptes de la Société, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

La feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'Assemblée Générale, certifiée exacte par le Président, permet de constater que tous les associés présents possèdent ensemble 10 actions sur les 10 actions composant le capital et les droits de vote de la Société (les « **Associés** »).

Les Associés reconnaissent expressément et irrévocablement avoir renoncé aux modalités de convocation et de consultation, et ce dans les conditions statutaires, de sorte que la validité des présentes décisions collectives ne saurait être remise en cause pour quelque cause que ce soit.

En conséquence, l'Assemblée Générale réunissant le quorum requis par les statuts de la Société est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification de l'article 15 (Président) des statuts de la Société ;
- Constatation de la démission de Monsieur Pierre MATTEI de son mandat de président de la Société ;
- Constatation de la démission de Keys REIM de son mandat de directeur général de la Société ;
- Nomination de Keys REIM en qualité de nouvelle présidente de la Société ; et
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président rappelle que les documents suivants ont été mis à la disposition de l'Assemblée Générale, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables :

- les statuts en vigueur de la Société ;
- la lettre de démission de Monsieur Pierre MATTEI de son mandat de président de la Société par courrier remis en main propre à la Société en date du 18 mars 2024 ;

- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée Générale ; et
- un exemplaire des nouveaux statuts de la Société.

L'Assemblée Générale lui en donne acte.

Le Président dépose sur le bureau :

- La feuille de présence.

Le Président procède ensuite à la lecture de son rapport, puis il déclare la discussion ouverte.

L'Assemblée Générale déclare avoir reçu toute l'information préalable nécessaire pour statuer à l'unanimité sur les résolutions qui lui sont soumises.

Après discussions et personne ne demandant plus la parole, le Président soumet la validité des résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour au consentement unanime de l'Assemblée Générale :

PREMIERE RESOLUTION

Modification de l'article 15 (Président) des statuts de la Société

L'Assemblée Générale,

décide de modifier le 1) *Nomination* de l'article 15 (Président) des statuts de la Société, comme suit (étant précisé que la mention barrée sera supprimée) :

« ARTICLE 15 - PRESIDENT

Nomination

La Société est administrée par un Président, personne physique ou morale, ~~choisi parmi les associés~~ qui, s'il s'agit d'une personne physique, doit être âgé de moins de 75 ans au jour de sa nomination. »

Le reste du 1) de l'article 15 des statuts de la Société demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des Associés.

DEUXIEME RESOLUTION

Constatation de la démission de Monsieur Pierre MATTEI de son mandat de Président de la Société

L'Assemblée Générale,

après avoir pris connaissance de la démission de Monsieur Pierre MATTEI de son mandat de Président de la Société par courrier remis en main propre à la Société en date du 18 mars 2024 et de sa prise d'effet à compter des présentes résolutions,

prend acte que Monsieur Pierre MATTEI, né le 21 novembre 1980 à Paris (75), de nationalité française, demeurant au 6, place de Valois, 75001 Paris, a démissionné de ses fonctions de Président de la Société, avec effet à compter des présentes résolutions ;

donne également, à la suite de la présente démission, quitus entier et sans réserve à Monsieur Pierre MATTEI de sa gestion pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour ; et

A la suite de ce qui précède, l'Assemblée Générale **dispense** expressément et irrévocablement Monsieur Pierre MATTEI de tout délai de préavis statutaire dans le cadre de la démission de son mandat de président de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des Associés.

TROISIEME RESOLUTION

Constatation de la démission de Keys REIM de son mandat de directeur général de la Société

L'Assemblée Générale,

après avoir pris connaissance de la lettre de démission de la société Keys REIM remise en main propre à la Société en date du 15 avril 2024,

prend acte que la société Keys REIM, a démissionné de ses fonctions de directeur général de la Société, avec effet à compter des présentes résolutions ;

donne également, à la suite de la présente démission, quitus entier et sans réserve à Keys REIM de sa gestion pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour ; et

A la suite de ce qui précède, l'Assemblée Générale **dispense** expressément et irrévocablement Keys REIM de tout délai de préavis statutaire dans le cadre de la démission de son mandat de directeur général de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des Associés.

QUATRIEME RESOLUTION

Nomination de Keys REIM en qualité de nouvelle présidente de la Société

L'Assemblée Générale,

décide de nommer en remplacement du président démissionnaire, avec effet immédiat à compter de ce jour et pour une durée de six (6) ans renouvelable sans limitation :

KEYS REIM, une société une société par actions simplifiée au capital de 306.300 euros, dont le siège social est situé au 24, rue des Capucines, 75002 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 818 520 611.

La présidente exercera ses fonctions conformément aux dispositions légales, statutaires et extrastatutaires le cas échéant, et ne percevra aucune rémunération au titre de l'exercice de ses fonctions de Présidente de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des Associés.

CINQUIEME RESOLUTION
Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Assemblée Générale,

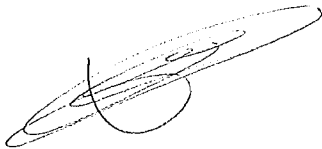
donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal pour effectuer toutes les formalités légalement requises, notamment de publicité et de dépôt.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des Associés.

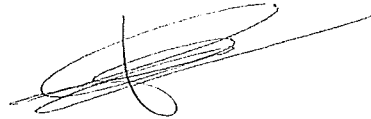
* *

*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par tous les Associés présents.



KEYS RENDEMENT LIBERTE
représentée par Keys REIM
elle-même représentée par Jimmy
CASTILLO



KEYS RENDEMENT 6 ANS
représentée par Keys REIM
elle-même représentée par Jimmy CASTILLO